



Paris, le 8/10/2024

Face aux écueils de PASS/L.AS, les Doyens de Pharmacie souhaitent à nouveau maîtriser leur mode de recrutement des étudiant.es

Depuis la dernière réforme de l'entrée dans les études de santé (REES) qui a vu la mise en place des PASS/L.AS dans les universités françaises, la filière pharmacie a connu les plus grandes difficultés à remplir les promotions de 2^{ème} année. Pour rappel, la rentrée 2022 avait vu plus de 1100 places de futurs pharmaciens rester vacantes. En 2023, c'était à nouveau 471 pharmaciens de moins qui allaient être formés au niveau national.

En 2024, toujours 293 places non pourvues en pharmacie

Face aux enjeux de santé publique et défis démographiques, la profession s'est grandement mobilisée pour renforcer la visibilité et l'attractivité des métiers de la pharmacie et des études y conduisant.

À la rentrée 2024, les efforts collectifs portent leurs fruits puisque la majorité des 24 facultés de pharmacie parvient à un niveau de recrutement en 2^{ème} année d'au moins 85% de l'effectif attendu. Ce constat plutôt rassurant ne doit toutefois pas masquer que certaines UFR demeurent toujours en difficulté avec plusieurs dizaines de places non pourvues, amenant au total 293 places vacantes au niveau national. Sur les 3594 offertes, seules 3078 ont été pourvues par des étudiants inscrits en PASS, L.AS1, L.AS2 ou L.AS3, et 247 *via* les différents dispositifs d'intégration parallèles ou passerelles.

Force est de constater que malgré les initiatives tant locales que nationales, la réforme peine à s'imposer et de nombreux bacheliers motivés par les métiers de la pharmacie préfèrent s'expatrier dans d'autres pays européens pour effectuer leurs études avant de revenir exercer en France. Plus qu'un manque d'attractivité, c'est davantage un mode de sélection lisible qui fait actuellement défaut dans le recrutement des étudiant.es qui veulent entrer dans la filière pharmacie ; et ce phénomène touche aussi d'autres filières de santé. En outre, dans certaines facultés, le niveau des étudiant.es entrants en 2^{ème} année est très hétérogène et est parfois associé à un taux de redoublement plus élevé qu'auparavant. Ce déficit de recrutement risque clairement de mettre encore plus en péril l'accès aux soins des patients dans certains territoires en souffrance où le seul professionnel de santé de proximité qui exerce encore est le pharmacien.

Permettre une voie de recrutement spécifique et complémentaire

Alors qu'est attendu le rapport de la Cour des comptes chargée de l'évaluation de la mise en place de la REES ainsi que les nouveaux cabinets ministériels en charge du dossier, la Conférence des Doyens des Facultés de Pharmacie de France tient à réitérer ses propositions, jusqu'à présent ignorées par les tutelles, pour en finir avec ce gâchis humain. Les Doyens appellent de leurs vœux la création d'une voie de recrutement complémentaire permettant aux néo bacheliers de s'inscrire directement dans une première année d'études de pharmacie via Parcoursup. Ce mode de recrutement offrirait des places réservées aux étudiant.es réellement motivé.es par les métiers de la pharmacie, qui pourraient ainsi rentrer dans le cursus en validant leur première année de pharmacie. La filière pharmacie n'avait aucune peine à remplir sa promotion de 2^e année lorsque le concours lui était à l'époque spécifique. Depuis la mise en place de la PACES, l'expérience montre que les étudiant.es en santé ont bien peu à partager au début de leurs études et que finalement, cette première année commune engendre davantage de hiérarchisation entre les professions et filières alors que l'objectif est plutôt de travailler en interprofessionnalité dans la suite des cursus. Les facultés de Pharmacie souhaitent retrouver leur souveraineté dans leur mode de sélection à l'entrée des études en recrutant des étudiant.es motivé.es et non plus des étudiant.es issu.es d'une sélection par la douleur et trop souvent déçu.es d'une autre filière de santé.

Annexe : projet de la Conférence des Doyens des Facultés de pharmacie



EVOLUTION des MODALITES D'ENTREE DANS LES ETUDES DE SANTE

----- Contribution de la Conférence des Doyens des Facultés de Pharmacie de France -----

Contexte

L'application de la Réforme de l'Entrée dans les Etudes de Santé (REES) arrive au terme des quatre premières années universitaires. La REES visait à mieux former, mieux orienter et mieux insérer les futurs professionnels de santé au bénéfice du système de santé français. Les objectifs affichés de cette réforme étaient : *i.* L'amélioration de la réussite des étudiants en leur proposant une marche en avant dans leur cursus en limitant le redoublement, *ii.* L'amélioration de la santé mentale des étudiants préparant l'accès aux études de santé, *iii.* La diversification du profil académique, géographique et social des étudiants entrant en filières de santé et, *iv.* L'augmentation du nombre de professionnels de santé formés.

Quatre années après sa mise en place notre conférence souhaite être force de proposition pour répondre aux enjeux de formation des futurs professionnels de santé et contribuer à rendre plus lisible et opérationnel un dispositif jugé trop complexe.

Situation de la filière Pharmacie et revendication face aux enjeux démographiques

Constats pour la filière pharmacie

1. Depuis la mise en place de la Première Année Commune des Etudes de Santé - PACES (Loi n°2009-833 du 7 juillet 2009) instituant le rapprochement des études médicales et pharmaceutiques pour diversifier les débouchés et limiter le taux d'échec, la filière pharmacie est devenue trop souvent un choix par défaut pour les étudiants. En 2020, l'application de la Réforme d'Entrée dans les Etudes de Santé (REES) (Loi n°2019-774 du 29 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé) aboutit à un défaut de recrutement des étudiants en pharmacie avec plus de 1500 places vacantes en DFGSP2 sur les deux dernières années.

A l'heure où les pharmacies des territoires, les hôpitaux universitaires et périphériques, les laboratoires d'analyse médicale et l'industrie pharmaceutique rencontrent déjà les plus grandes difficultés pour recruter des collaborateurs pharmaciens, c'est toute la profession pharmaceutique qui s'émeut de cette situation et s'inquiète d'une désertification pharmaceutique inéluctable si rien n'est entrepris très rapidement.

2. Au-delà du problème de sous-recrutement nous constatons qu'un nombre important de néobacheliers intéressés par la pharmacie fuient vers l'espace européen ou s'orientent vers d'autres formations plus accessibles et notamment le DEUST préparateur en Pharmacie par peur du système PASS/LAS, tout en envisageant un exercice pharmaceutique ultérieur en France.

3. Les modèles « PASS/LAS » et « tout LAS » perpétuent, implicitement, à entretenir, comme la PACES en son temps, la hiérarchisation des filières de santé. La filière pharmacie est encore trop souvent vue comme une filière de dernier recours par des étudiants de PASS/LAS intéressés avant tout par le soin au patient et qui s'engagent assez fréquemment dans les études de pharmacie sans vocation ou *a minima* avec un manque d'engagement dans leurs études associé à une volonté fréquente de bénéficier de passerelles vers les études de médecine ou d'odontologie. **Le troisième constat est donc la faible capacité du système actuel à recruter les étudiants pour lesquels la pharmacie est une vocation (alors qu'ils existent bel et bien).** Enfin, du fait de son regroupement avec les filières médecine, maïeutique et odontologie, principalement axées sur le soin, la filière pharmacie est perçue par les néobacheliers avant tout par le prisme de l'officine et ce malgré nos efforts de communication. Cette vision réductrice entretient la méconnaissance totale des autres débouchés de la pharmacie (industrie, recherche, hôpital, biologie



médicale, carrières administratives...) qui pourraient, le cas échéant, attirer d'autres profils de lycéens et alimenter le vivier de candidats.

4. La récente annonce du Premier Ministre relative à l'augmentation de 50% des capacités de formation des UFR de médecine constitue une inquiétude majeure dans la mesure où son application menacerait immédiatement notre capacité à recruter en pharmacie dans le dispositif actuel.

Le constat est amer pour l'ensemble des acteurs de la Pharmacie et il serait irresponsable pour nous de poursuivre cette trajectoire initiée par la PACES et entretenue par la REES. En l'absence de décisions fortes et ambitieuses en faveur de la filière Pharmacie dans les prochains mois nos communautés universitaire et professionnelle appelleront de leurs vœux une sortie de ce dispositif d'entrée dans les études de santé.

Revendication de la Conférence des Doyens des Facultés de Pharmacie de France soutenue par l'ensemble de la profession pharmaceutique :

Depuis maintenant près de 3 ans nos facultés ne cessent de mener des actions de communications locales et nationales à destination des lycéens (salons, lycées, Parcoursup...etc) avec l'aide de l'ANEPP, du CNOP et de la profession. Nous poursuivrons évidemment ces initiatives permettant de faire découvrir les métiers du pharmacien et notre formation.

En revanche, ce levier de la communication, pris isolément, ne résoudra pas les problématiques de notre filière observées dans le système actuel.

Nous sommes intimement convaincus que la survie de notre filière passera par la fin de la hiérarchisation de notre filière avec les autres filières de soins pour recruter *via* un nouveau dispositif les lycéens qui ont pour seul et unique projet d'intégrer pharmacie directement.

Nous défendons ainsi depuis janvier 2023 un modèle alternatif qui doit nous permettre de **recruter directement sur Parcoursup en première année de pharmacie les lycéens dont le projet d'intégrer notre formation est établie précocement. Cette première année nous permettra de retrouver une souveraineté dans notre mode de recrutement et d'assurer une formation de 1^{ère} année qui pourra néanmoins conserver des enseignements communs avec les autres filières de santé (*via* la mineure santé et/ou le PASS).** Conscients que certains d'étudiants ont besoin par ailleurs de murir leur projet dans les premières années de l'enseignement supérieur et pour sécuriser le recrutement des effectifs attendus, nous souhaitons conserver un mode de recrutement complémentaire en seconde année *via* les LAS1/2/3, passerelles +/- PASS.

Ce mode de recrutement hybride permettra de capter rapidement les lycéens motivés par notre filière qui sera plus visible dès Parcoursup et d'accueillir par ailleurs en 2^{ème} année les étudiants ayant ressenti le besoin de murir leur projet.

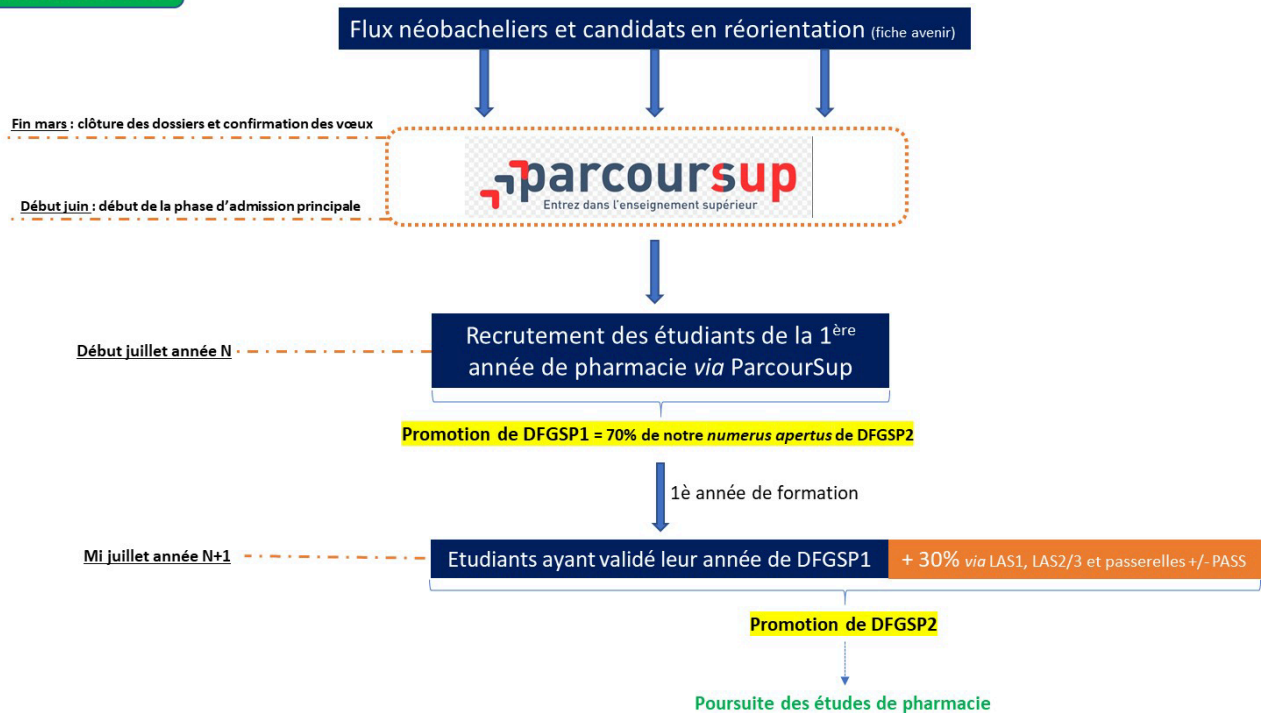
Ce concept compatible avec la réforme dans ses objectifs permet avant tout de répondre aux enjeux de notre système de santé dans le respect du recrutement de toutes les filières de santé.

Ce dispositif nécessite bien évidemment une adaptation des textes réglementaires actuels pour permettre d'une part l'identification d'une année de DFGSP1 permettant un accès spécifique à notre filière et autoriser d'autre part une dérogation de flux permanente de 70% qui semble d'ores et déjà inéluctable pour toutes les filières de santé dans le système actuel.

Le modèle proposé peut être résumé selon le schéma suivant :



Modèle 1 applicable à MMOP
ou dérogatoire pour Pharmacie



De nombreux doyens de faculté de pharmacie sont d'ores et déjà prêts à expérimenter cette disposition et nos communautés universitaires y sont totalement favorables.

Nous pourrions également choisir de prendre le risque de ne pas ajuster significativement la REES. Notre conférence s'y refuse et elle ne souhaite pas porter la responsabilité d'une réforme qui organisera un sous-recrutement structurel dans notre filière avec des étudiants peu motivés et qui déstabilisera à très court terme le système de santé déjà en forte tension.

Notre conférence souhaite être entendue sur ce dossier par le gouvernement et le MESR dans les prochaines semaines.